

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00083 Numéro SIREN : 502 512 197 Nom ou dénomination : SFCC
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2021 sous le numéro de dépôt 1883

Désignation de l'entreprise SAS SFCC Adresse de l'entreprise 36 PLACE DEI DOUFIN 83600 FREJUS - 7 AVR. 2021
 Numéro SIRET * 5 0 2 5 1 2 1 9 7 0 0 0 2 6 N°
 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 13 11 22 02 01		Exercice N-1 clos le 13 11 22 01 19	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	80 396	012	80 396		
	Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	73 800	030	64 579	9 221	20 520
	Immobilisations financières * (1)	040	3 200	042		3 200	3 200
Total I (5)		044	157 396	048	64 579	92 817	104 116
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	9 174	070		9 174	11 683
	Autres * (3)	072	508 850	074		508 850	495 182
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	187 372	086		187 372	141 102
	Charges constatées d'avance *	092	1 262	094		1 262	1 272
	Total II	096	706 658	098		706 658	649 240
Total général (I+II)		110	864 054	112	64 579	799 475	753 356
PASSIF							
				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		37 500		37 500	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		3 750		3 750	
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		673 000		602 900	
	Report à nouveau	134		297		179	
	Résultat de l'exercice	136		75 218		70 218	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		789 765		714 547	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				30 566	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	6 300	172	9 710	8 242	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		9 710		38 808	
Total général (I + II + III)		180		799 475		753 356	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	14 000	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SECC

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0

Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

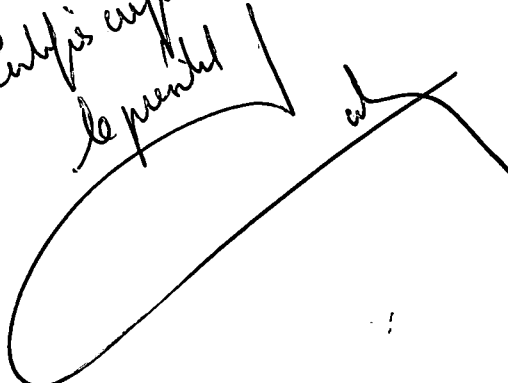
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{	biens	et livraisons intracommunautaires	215		214
					217		218
						378 636	365 886
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	710	22 689
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	379 346	388 575
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	258 094	281 645
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 754	244	1 754	1 770
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	25 299	18 676
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 807	1 899
			260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	286 953	303 990	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	92 393	84 585
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	5 193	6 058	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
				348			
	Impôts sur les bénéfices *				306	22 368	20 424
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	75 218	70 218
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	75 218	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	22 368	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	Zones de restructuration de la défense (44. tridécies)			127			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991			
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
Zone de développement prioritaire (44. septidécies)				993			
Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)				138			
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)				992			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	97 586	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	97 586	372

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

*Certificat annexé
le président*



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 799 475.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 378 635.81 Euros et dégageant un bénéfice de 75 217.87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	80 396		
Matériel de transport	12 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 000		14 000
TOTAL	59 800		14 000
Autres participations	200		
Prêts, autres immobilisations financières	3 000		
TOTAL	3 200		
TOTAL GENERAL	143 396		14 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			80 396	80 396
Matériel de transport			12 800	12 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 000	61 000
TOTAL			73 800	73 800
Autres participations			200	200
Prêts, autres immobilisations financières			3 000	3 000
TOTAL			3 200	3 200
TOTAL GENERAL			157 396	157 396

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	655	4 267		4 921
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 626	21 032		59 658
TOTAL	39 280	25 299		64 579
TOTAL GENERAL	39 280	25 299		64 579

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	4 267				
Matériel de bureau informatique mobilier	21 032				
TOTAL	25 299				
TOTAL GENERAL	25 299				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 000		3 000
Autres créances clients	9 174	9 174	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 540	6 540	
Débiteurs divers	502 310	0	502 310
Charges constatées d'avance	1 262	1 262	
TOTAL	522 286	16 976	505 310

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Impôts sur les bénéfices	1 881	1 881		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 529	1 529		
Groupe et associés	6 300	6 300		
TOTAL	9 710	9 710		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	5.0000	7 500			7 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 262
Total	1 262

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS SFCC
83600 FREJUS

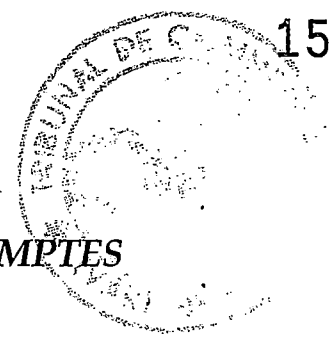
Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SCI SFSL			10.00								
- SCI LP X			10.00								
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 19/03/2021
POKOJ LAURENT PRESIDENT

SFCC

SOCIETE FINANCIERE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**SASU AU CAPITAL DE 37.500 €
SIEGE SOCIAL : Le Paladien – Bât B
36 place Dei Doufin
Port Fréjus
83600 FREJUS
RCS FREJUS B 502 512 197 (2008 B 83)**



**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 MARS 2021 A 9 H 00**

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
ET LE VINGT CINQ MARS A NEUF HEURES**

Monsieur Laurent POKOJ, associé unique et Président de la société, propriétaire de l'intégralité des 7500 actions de 5 € chacune composant le capital social de la société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Laurent POKOJ a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- . l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020
- . l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020
- . la non rémunération du Président
- . la mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- . la délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 75.217,87 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 soit un BENEFICE de 75.217,87 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	75.000,00 €
. Au Report à Nouveau	217,87 €
	75.217,87 €

L'associé unique rappelle conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

QUATRIEME DECISION

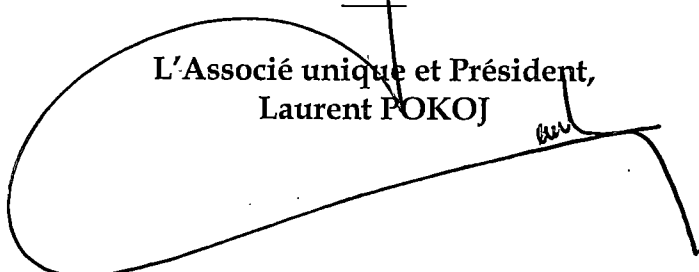
L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

L'Associé unique et Président,
Laurent POKOJ



SFCC

SOCIETE FINANCIERE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**SASU AU CAPITAL DE 37.500 €
SIEGE SOCIAL : Le Paladien - Bât B
36 place Dei Doufin
Port Fréjus
83600 FREJUS
RCS FREJUS B 502 512 197 (2008 B 83)**

**---
TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 MARS 2021 A 9 H 00**

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 75.217,87 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020 soit un BENEFICE de 75.217,87 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	75.000,00 €
. Au Report à Nouveau	<u>217,87 €</u>
	75.217,87 €

L'associé unique rappelle conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois exercices précédents.

L'associé unique constate, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles des bénéfices soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

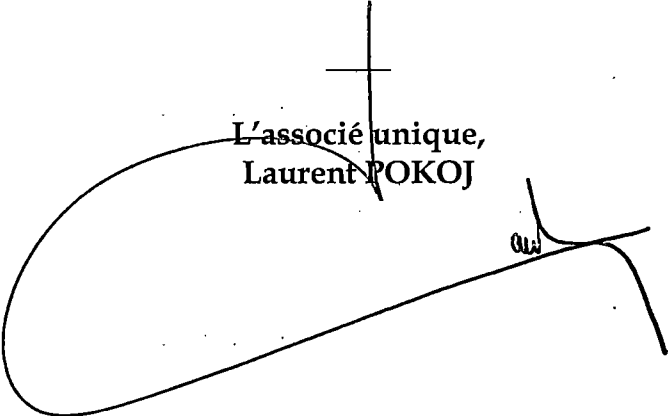
QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Laurent POKOJ

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a large loop on the left and ending with a short horizontal stroke on the right. The signature is positioned below the printed name 'Laurent POKOJ'.